

Assurance RunBikers

Je roule, donc je m'assure !

Nombreux parmi vous sont les runbikers qui roulent seuls, sans encadrement, sans licence ni assurance. Si votre sainte horreur de tout embrigadement ou de toute fédération n'a d'égale que votre liberté, vous aimeriez sans doute cependant pouvoir bénéficier des avantages d'une assurance qui vous couvre dans la pratique de votre sport favori. Pour vous tous et pour tous les autres, l'ASBL promorunbike a imaginé une formule d'assurance indépendante.

En effet, grâce à P5V, vous avez la possibilité de souscrire directement lors de votre adhésion l'ASBL Promorunbike une assurance en responsabilité civile et une assurance individuelle contre les accidents vous protégeant pendant une année entière et 24h/24 dans la pratique du runbike (hors compétition). Le VTT est votre passion, faites en sorte qu'il le reste.

Assurance A: Tarif: **12 €**/an + adhésion (15 €/valable à vie)

- une couverture en responsabilité civile envers les tiers à concurrence de 1.239.467,60 € par sinistre pour les dommages corporels et de 123.946,76 € pour les dommages matériels. Franchise: 173,53 €.
- une assurance individuelle comprenant: 3.718,40 € en cas de décès; 7.436,81 € en cas d'invalidité permanente; 3,72 € par jour (à partir du 31ème jour et pendant un an) en cas d'invalidité temporaire; 619,73 € pour les frais médicaux. Franchise: 49,58 €.

Assurance B: Tarif: **22 €**/an + adhésion (15 €/valable à vie)

- une couverture en responsabilité civile envers les tiers à concurrence de 1.239.467,60 € par sinistre pour les dommages corporels et de 123.946,76 € pour les dommages matériels. Franchise: 173,53 €.
- une assurance individuelle comprenant: 7436,81 € en cas de décès; 14.873,61 € en cas d'invalidité permanente; 7,44 € par jour (à partir du 31ème jour et pendant un an) en cas d'invalidité temporaire; 1.239,47 € pour les frais médicaux. Franchise: 49,58 €.